AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1073
FR0000031122-FS0580

18 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2018, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 juin 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 26 302 671 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 6,14% du capital et 5,22% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 428 634 035 actions représentant 503 984 805 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.